

L'an deux mille vingt trois, le vingt septembre, à dix huit heures trente,

Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire dans la salle habituelle de leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 septembre 2023**

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombre de présents : **16**

Nombre de votants : **19**

Étaient présents : Philippe LABRIEUX–Maire, Lydia HERAUD–1^{ère} adjointe, Thierry SOULIGNAC–2^{ème} adjoint, Isabelle YUBERO–3^{ème} adjointe, David DUPUY–4^{ème} adjoint, Valérie CHAUBÉNIT–5^{ème} adjointe, Guy PAILLÉ–6^{ème} adjoint, Brigitte AMIAR, Gisèle BROCHON, Laurie CONTE, Gisèle DALL'ARMI, Stéphane DUCOUT, Alain EYMAS, Loïc GENOUVRIER, Tiffany MARCONNET, Jean Luc SEUBE, Conseillers municipaux,

Étaient excusés : Patrick BERTHELOT, Alain FOURNIER, Kévin LAMBRUN, Virginie TRANSON,

Étaient absents : Marie HAURE, Oriane LUCIDARME, Mickaël VILLETORTE,

Avaient donné pouvoir : Patrick BERTHELOT à Guy PAILLÉ, Kévin LAMBRUN à David DUPUY, Virginie TRANSON à Tiffany MARCONNET.

Secrétaire de séance : Valérie CHAUBÉNIT

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

☆ ☆ ☆

Délibération N°454 : Subventions aux sorties scolaires des collèges et lycées




Vu la délibération D040 du 20 février 2019 .

Madame Isabelle YUBERO, Adjointe aux affaires scolaires et extra-scolaires, rappelle à ses collègues qu'en février 2019, une délibération avait été prise concernant les subventions attribuées aux élèves de collèges et de lycées, habitants la commune de Val-de-Livenne qui participent aux sorties ou voyages scolaires. Celle-ci n'avait été prise que pour les années scolaires 2018/2019 et 2019/2020 et il avait été proposé aux membres du Conseil d'établir une grille de montants à attribuer par élève de Val-de-Livenne en fonction de deux critères, la destination et le régime boursier comme suit :

	Voyage en France	Voyage à l'étranger
Non boursier	20 €	30 €
Boursier 1 ^{er} degré	30 €	50 €
Boursier 2 ^{ème} degré	40 €	60 €
Boursier 3 ^{ème} degré	50 €	70 €

Nous avons constaté que les établissements scolaires ne tiennent pas compte de cette grille et demande le même montant aux familles quel que soit leurs revenus, il est donc proposé de fixer un tarif unique de 50€ par enfant de Val-de-Livenne qui participera à un voyage scolaire en France ou à l'étranger.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  **D'ADOPTER** le principe d'attribution d'une subvention aux voyages scolaires des élèves Livennois des collèges et lycées.
-  **D'ENTÉRINER** la somme de 50€ par enfant participant à une sortie ou un voyage scolaire en France ou à l'étranger.
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.



☆ ☆ ☆

Délibération N°455 : Révision des tarifs et règlements des services périscolaires




- Vu** le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la délibération D273 du 30 juin 2021 et D453 du 30 juin 2023

Madame Isabelle YUBERO, Adjointe aux affaires scolaires et extra-scolaires présente à ses collègues les projets de règlements des services périscolaires de Val-de-Livenne à savoir la restauration scolaire et les accueils périscolaires des écoles de Marcillac et St-Caprais-de-Blaye les deux communes historiques de Val-de-Livenne.

Elle propose de modifier les règlements :

-  De la Restauration scolaire : modification des tarifs et de la périodicité de la facturation à la suite de la validation de la tarification sociale des cantines par l'Agence des services et des paiements
-  De l'accueil périscolaire pour la périodicité de la facturation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  **D'ADOPTER** la tarification du service restauration scolaire et la périodicité de la facturation,
-  **D'ADOPTER** les nouveaux règlements des services périscolaires présentés en annexe,
-  **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre en application ces nouveaux règlements et tarifs à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

☆ ☆ ☆

Délibération N°456 : CC Estuaire - Modification Statutaire : Transfert en pleine propriété de la Zone d'Activité Economique La Borderie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1321-1, L 1321-2, L5211-17,
Vu la loi N° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 07 Avril 2020,

Considérant l'évaluation des domaines en date du 26 Août 2022,

Vu la délibération N° 2023-04-0665 actant le transfert en pleine propriété de la Zone d'Activité la Borderie,

Vu la délibération N° 2023-05-0703 actant la mise à jour des statuts relative au transfert en pleine propriété de la Zone d'Activité La Borderie,

Afin d'engager administrativement les démarches de transfert en pleine propriété des biens attachés à l'exercice de la compétence relative à la gestion de cette zone, il convient de recueillir l'accord des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée précisées à l'article L5211-5 du CGCT.

Depuis le 01^{er} Janvier 2017 dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe (loi N° 2015-991 du 07 août 2015) les Zones d'Activités Economiques relèvent de plein droit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

C'est dans ce cadre que depuis le 07 avril 2020, la Commune de Braud et Saint Louis a transféré la Zone d'Activité la Borderie à la Communauté de Communes de l'Estuaire sur le principe d'une mise à disposition du bien. Par un arrêté préfectoral en date du 07 Avril 2020, la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine a par ailleurs constaté le coût net des charges liées au transfert de la Zone d'Activités Economique de la Borderie de la Commune de Braud et Saint Louis à la Communauté de Communes de l'Estuaire.

La mise à disposition de la ZA donne un droit d'usufruit (droit de se servir du bien, de le gérer, d'en recevoir les revenus) mais ne donne pas la maîtrise du foncier qui reste au nu-proprétaire c'est à dire à la Commune. Cette mise à disposition a été constatée par un procès-verbal dressé contradictoirement.

Cependant pour la gestion de la compétence Zone d'Activités, la loi prévoit la possibilité d'un transfert en pleine propriété de cette compétence afin d'assurer la maîtrise foncière au gestionnaire et faciliter administrativement la gestion locative et commerciale des lots. Ce transfert est matérialisé par un acte de cession. À la suite d'une consultation des services de la Sous-Préfecture, ces derniers encouragent les deux parties à faire évoluer le transfert actuel basé sur le principe de mise à disposition vers un transfert en pleine propriété.

Considérant l'estimation du service des domaines portant la valeur vénale de la Zone d'Activités à 929 107€

Considérant le reversement depuis 2020 du coût net des charges transférées par le biais de la majoration de l'attribution de compensation de la Commune de Braud et Saint Louis soit au 31 Décembre 2022 un montant de reversement de 292 511.56€,




La Communauté de Communes de l'Estuaire a donc réalisé une proposition d'achat à hauteur de 750 000€. Il est rappelé que la Communauté de Communes de l'Estuaire est par ailleurs engagée dans un projet de requalification global de la Zone d'Activité pour un volume d'investissement inscrit à son plan pluri annuel d'investissement à hauteur de 1 200 000 €.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 Février dernier, la Commune de Braud et Saint Louis a validé le principe de transfert en pleine propriété et fixer le prix de vente à 750 00€

Par délibération du Conseil Communautaire du 06 Avril dernier, le Conseil Communautaire a également acté ce transfert de propriété et fixé le prix d'achat à 750 000€.

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 Mai 2023, la Communauté de Communes de l'Estuaire a lancé la procédure de modification de ses compétences pour ajouter le transfert et la gestion en pleine propriété de la ZA la Borderie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  **DE PRENDRE ACTE** de la délibération de la Communauté de Communes de l'Estuaire sollicitant la modification de ses statuts afin d'y inclure le transfert et la gestion en pleine propriété de la Zone d'Activités Economique La Borderie.
-  **DE VALIDER** les statuts joints à la suite de cette mise à jour
-  **DE NOTIFIER** cette délibération à la Communauté de Communes de l'Estuaire.

☆ ☆ ☆

Délibération N°457 : Convention d'objectifs visant le renforcement des orientations en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables : ALEC

Considérant que l'Alec a été créée le 24 janvier 2007, sous la forme d'une association conforme à la loi de 1901, à but non lucratif.

Considérant la reconnaissance juridique des Alec au travers de l'article L. 211-5-1 de la loi relative à transition énergétique pour la croissance verte.

Considérant que ces missions d'intérêt général sont cofinancées par les membres fondateurs de l'Alec (Bordeaux Métropole, CD33 et la Région Nouvelle Aquitaine) et l'ADEME.






Monsieur Jean-Luc SEUBE, Délégué aux bâtiments et l'occupation des espaces, informe ses collègues que dans le cadre de la Convention d'Aménagement de l'école Georges Bergeon, qu'il convient de travailler sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (Alec) propose à la commune de Val-de-Livenne un programme d'actions annuel à hauteur de 900€.

Le montant annuel de l'adhésion, fixé dans le règlement intérieur de l'association est pris en charge par l'adhésion 2023 de la Communauté de Communes de l'Estuaire à l'Alec.




Si toutefois, la Communauté de Communes de l'Estuaire ne renouvelait pas son adhésion à l'Alec, le montant de l'adhésion de 282 € serait demandé à la Mairie Val-de-Livenne.

Les actions proposées sont :



Accompagnement au projet de rénovation du groupe scolaire.

-  Aide à la définition des objectifs énergétiques,
-  Participation aux réunions de travail et relecture des documents
-  Si nécessaire, réalisation d'une note d'opportunité pour évaluer la pertinence d'une EnR
-  Aide à la rédaction des différents documents (programme, cahiers des charges, programme technique détaillé sur les parties techniques,
-  Aide à la recherche des financements et réalisation des documents techniques



Développement des Energies Thermiques Renouvelables

-  Accompagnement pré-opérationnel EnR thermiques financé dans le cadre du Contrat de Développement des EnR Thermiques en Gironde :
 -  Etudes d'opportunité multi-EnR et réseau de chaleur,
 -  Accompagnement des maîtres d'ouvrages à la conception et à la réalisation des projets

Accompagnement à la mise en réseau d'acteurs et de projets en matière d'énergie

-  Invitation aux groupes de travail et réseaux d'échanges animés par l'Alec
-  Invitation aux manifestations et conférences organisées ou coorganisées par l'Alec

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

-  **D'APPROUVER** la convention avec l'ALEC
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention objet de la présente délibération et à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de cette affaire

☆ ☆ ☆

Délibération N°458 : Modification des effectifs au 1^{er} octobre 2023

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
- Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} août 2021 après avis du comité technique en date du 6 juillet 2021

Monsieur le Maire informe ses collègues, que dans la procédure de l'avancement des carrières et au vu :

- 👉 la fin de carrière de Bruno GIRARD
- 👉 le poste vacant d'adjoint administratif territorial et la charge de travail de Stéphanie CHAUVIN

Il convient de procéder à la stagiairisation de Bruno GIRARD en tant que Technicien et de Stéphanie CHAUVIN en tant qu'Adjoint Administratif Territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 👉 **DE NOMMER** M. GIRARD Bruno stagiaire au grade de Technicien à la date du 1^{er} octobre 2023
- 👉 **DE NOMMER** Mme CHAUVIN Stéphanie stagiaire au grade d'Adjoint Administratif territorial à la date du 1^{er} octobre 2023
- 👉 **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.

☆ ☆ ☆

Délibération N°460 : Vente écrans blancs école

Madame Isabelle YUBERO, Adjointe aux affaires scolaires et extra-scolaires indique à ses Collègues, qu'à la suite de l'équipement des écoles avec Gironde numérique, des écrans blancs sont stockés depuis 2 ans dans un local de l'école. Deux maitresses ont émis le souhait de les racheter, la Mairie n'en ayant plus l'utilité. Si le principe de vendre les écrans est retenu, il convient ensuite de débattre sur un prix de vente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 👉 **D'AUTORISER** la vente de ces 2 écrans pour la somme de 50€ l'unité.,
- 👉 **DE CHARGER** Monsieur le Maire de procéder au recouvrement de la somme relative à cette opération.

☆ ☆ ☆

Délibération N°461 : Annulation de la délibération N°79 du 7 mai 2019 « Cession parcelle ZM358 - CUMA »

Considérant la délibération n° 79 du 7 mai 2019, qui stipule la vente du terrain ZM 358 situé au lieudit « La Cafourche » commune déléguée de Marcillac, à la CUMA de Marcillac pour une somme de 12 500 €.

Considérant que ce projet de vente n'a jamais été entériné par acte notarié.

Considérant le courrier du Président Laurent QUERION, renonçant à cet achat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- 👉 **D'ANNULER** la délibération D079 du 7 mai 2019 concernant la vente de la parcelle ZM358 à la CUMA de Marcillac.
- 👉 **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et à signer tout document relatif à cette affaire.

☆ ☆ ☆

Communication & Questions diverses :

Intervention de Philippe Labrieux, Maire

- ❖ Protection des Zones Humides en bordure de la Livenne : Monsieur le Maire explique à ses collègues que la C.C.E., dans le cadre de la compétence GEMAPI, à la gestion de toute l'emprise du Bassin Versant de la Livenne. Afin de mieux gérer et protéger la Livenne et ses abords, les élus de la C.C.E. ont fait le choix de faire l'acquisition des terrains. En ce qui concerne les prairies, il y a possibilité de préemption, par la Mairie, C.C.E. ou Département. Tout ce qui représente la forêt, nous pouvons simplement faire savoir que nous

sommes acquéreurs, et devons absolument prévenir les propriétaires jouxtant. Ensuite le propriétaire fait son choix sous condition qu'il soit vendeur. Si ce dernier fait le choix de garder son bien, il a la possibilité de signer un bail emphytéotique de 5 ou 99 ans, s'engageant à faire de la gestion raisonnée. A l'achat ou la signature du bail, les parcelles devront être déclarées en Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS). Cet été, M. Clément PIGNON, technicien GEMAPI de la C.C.E. est venu présenter un périmètre de zonage pour acquisition des biens sur le territoire de Val-de-Livenne. Monsieur le Maire demande à ses collègues d'étudier ce périmètre, faire connaître les remarques, afin de valider la zone de préemption par une délibération au prochain conseil municipal. Délibération prise en amont par le Département, afin de pouvoir classer ces parcelles achetées ou sous baux en ZPENS.

- ❖ Commission droits et devoirs des familles : Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en janvier 2021 afin de créer une commission qui a pour but de rappeler aux parents leurs devoirs lorsque les enfants de ces derniers ne respectent pas les règles fondamentales. Il se propose de mettre en œuvre cette commission avec sa collègue Isabelle Yubero adjointe aux affaires scolaire et extrascolaire. Une fois la commission constituée, elle sera soumise au conseil municipal.
- ❖ Monsieur le Maire informe ses collègues que deux agents techniques (Gilles Dussillol et Bruno Bats) se sont proposés de travailler en équipe pour le changement d'ampoules de nos candélabres et autres travaux en hauteur. Ceci pourrait être une opportunité d'avoir des dépannages plus rapides et moins onéreux. Ceci nécessite une formation CACES de 21h et une mutualisation de nacelle. M. Gilles Dussillol est déjà inscrit à la formation, ensuite nous travaillerons sur la mutualisation.
- ❖ Pistes DFCI : M le Maire et son Adjoint Thierry Soullignac, responsable DFCI du secteur, informent leurs collègues que l'été prochain les pistes DFCI seront fermées dès que nous serons en alerte orange. La possibilité de fermer certains chemins communaux va aussi être étudiée. Le bois nécessaire pour la fermeture des pistes et chemins, sera fourni gracieusement par M. Guédon Roland, lui-même victime d'incendies. Au moment opportun, un arrêté sera pris dans ce sens.
- ❖ Aménagement murette presbytère de Marcillac : M. le Maire informe ses collègues que les plantations de l'aménagement du bourg approchent (mi-novembre). Avant que ces dernières aient lieu, la murette en béton brut face au presbytère, sera habillée en imitation « pierres apparentes » afin de la rendre plus esthétique en préambule de la réfection du bâtiment. M. Jean Luc Seube, Délégué aux bâtiments et occupation de l'espace travaille sur le sujet en collaboration avec son collègue David Dupuy, Adjoint aux espaces verts.
- ❖ M. le Maire informe ses collègues que la collectivité a eu un contrôle URSSAF dont les conclusions ne sont pas encore émises. C'est une nouvelle démarche de l'administration, et nous sommes la deuxième commune de Gironde à être contrôlée. Rien d'alarmant à ce jour puisqu'il a été trouvé quelques erreurs en points positifs et négatifs. Face au changement régulier des taux de calculs sur les salaires et un logiciel onéreux qui ne se met pas à jour systématiquement, la question se pose si ne devrions pas nous attacher les services du centre de gestion, concernant les paies et cotisations. Il en coûte 630 € la première année pour adhérer, ensuite 7,50 € par bulletin. Ce qui est l'équivalent des frais actuels avec le logiciel, et cela dégagerait du temps à notre agent pour des activités plus utiles.
- ❖ Budget 2024 : M. le Maire informe ses collègues que face à la lenteur des travaux engagés dans le cadre des investissements 2023, il y aura beaucoup de « reste à réaliser » au budget 2024. Ce manque de réactivité déstabilise notre organisation budgétaire, bien que nous ayons un excédent confortable en 2022. De plus la lenteur des versements de l'état nous oblige à être prudents. C'est pour cela que chaque projet conséquent sera commencé quand le précédent sera clôturé. Dès maintenant, M. le Maire préconise à ses collègues de réfléchir sur leurs intentions 2024, afin de préparer au mieux ce nouveau budget, que nous pourrions soumettre à notre conseillère aux décideurs locaux du Trésor Public pour validation anticipée, afin d'éviter les désagréments du dernier vote budgétaire. M. le Maire informe ses collègues que le budget

d'investissement 2023 était plutôt ambitieux, hormis les restes à réaliser 2023, il suggère que 2024 soit plus modeste afin de mieux disposer d'un coussin financier pour les projets importants 2025 qui se profilent. Mme Chauvin Vanessa DGS, rappelle qu'un bureau d'étude a été recruté par la C.C.E. dans le cadre d'un pacte financier. Tous les budgets des communes membres seront étudiés, afin d'améliorer le partenariat communes / communauté de communes en toute équité.

- ❖ Maintenant que nous avons retrouvé une vie normale... M. le Maire propose de remettre en place les anniversaires de chacun à partir de janvier. Face à un potentiel déséquilibre des personnes mises à contribution, il est proposé de faire un pot commun, ce qui représente environ 20 €/ par élu(e) par an. Tous les élu(e)s présent(e)s sont d'accord sur le principe et c'est à Mme Brigitte Amiar que la gestion de ses moments conviviaux est confiée.

Intervention de Isabelle Yubero, Adjointe au maire

- ❖ Mme Yubero, informe ses collègues qu'une réunion de rentrée scolaire a eu lieu le 1er septembre. Personnel communal, enseignants, le délégué aux bâtiments M.Jean-Luc Seube et Le Maire y ont assisté. M. le Maire a profité du changement de direction à Marcillac et de la nouvelle équipe d'enseignantes pour remettre les choses dans le bon ordre. Il a notamment insisté sur le fait que son discours concernait les deux écoles de Val-de-Livenne, qu'il souhaitait fortement un lien prononcé entre les deux écoles, qu'il serait ravi si les conseils d'école pouvaient se faire en même temps, que les kermesses se préparent ensemble... Il a souhaité également que les commandes soient validées par l'adjointe ou la DGS. Il a souhaité des écoles attractives et dynamiques mais pas n'importe comment et à n'importe quel prix. Pour conclure, il assure que Mme Yubero son adjointe est une personne qui sait rester objective et sait faire la part des choses entre son activité d'adjointe à la vie scolaire et son métier d'enseignante. M. le Maire reste à la disposition des enseignantes pour les aider à faire face à des familles désobligeantes tout comme il le fait pour son personnel. Mme Yubero Isabelle fait savoir qu'à la suite de la vente du grand bus, nous n'abandonnons pas les sorties de classes pédagogiques ou ludiques de fin d'année. Mais pour cela il faudra s'organiser en amont, afin de budgétiser ces sorties et retenir un prestataire. Elle se tient bien évidemment à leur disposition pour la préparation de ces voyages. Mme la Directrice et ses collègues ont bien entendu les divers messages et adhèrent totalement à ce qui a été dit.

Intervention de Gisèle Brochon, Conseillère municipale Déléguée à l'aide aux personnes âgées

- ❖ Plan Communal de Sauvegarde : Mme Gisèle Brochon et ses collègues, Brigitte Amiar, Gisèle Dall'armi ainsi que Mme Florence Tessier, Agent en charge du P.C.S, ont mis à jour le fichier canicule des personnes nées avant 1943 sur le secteur Marcillac car elles connaissent peu de personnes à Saint Caprais. Mme Brochon propose également de quadriller la commune par secteurs et y nommer une personne référente parmi les élus, afin de rendre visite aux personnes concernées et faire un audit sur leurs besoins à partir d'une trame de questions. Elle évoque le courrier reçu de « Monalisa Gironde », démarche qui pourrait tout à fait être complémentaire à nos démarches vis-à-vis des personnes âgées. Pour St Caprais, M. le Maire sollicite Mme Isabelle Yubero et M. Alain Eymas afin de finaliser la liste de Val-de-Livenne, qu'ils se rapprochent de Mme Florence Tessier. M. le Maire précise que cette démarche est de la bienveillance envers nos personnes âgées.
- ❖ Plaques explicatives de nos noms de rues centre-bourg de Marcillac : Mme Brochon souhaite savoir si la constitution des maquettes a évolué. Mme Héraud Lydia, prend note pour la rencontrer en compagnie de M. Michel Gard.

Intervention de Thierry Soullignac, Adjoint au maire

- ❖ M. Soullignac informe ses collègues que trois routes communales sont en réfection, « Chemin des Tourets,

Route des Moulins à Vent et Route du Grand Lopin ». Ceci toujours dans l'accord cadre du marché à bon de commande avec la C.C.E. et ses communes membres. Les travaux, à ce jour, ne donnent pas satisfaction, l'agent de la CCE en charge de faire respecter l'engagement de l'entreprise, se charge de faire rectifier ces dysfonctionnements. L'appel d'offre ne prévoit pas de grandes longueurs de route mais seulement du rapiécage, ce qui provoque ce désagrément.

- ❖ Il informe également, qu'il a commencé la démarche de mettre des grilles pour le stationnement des vélos, aux endroits stratégiques de la commune.

Intervention de Jean Luc Seube, Délégué aux bâtiments et à l'occupation des espaces

- ❖ M. Seube informe ses collègues qu'il a déjà été mis en œuvre l'habillage de la murette face au presbytère. Il souhaite également faire effectuer par nos agents la réfection extérieure de la salle Rémi Etelain, et ceci avant l'hiver, des devis sont en cours. Il informe également que notre dernier loyer libre (anciennement la poste), est occupé par une jeune dame, nouvel agent de la C.C.E.

Intervention de Brigitte Amiar, Conseillère municipale

- ❖ Question à ses collègues : Avez-vous, des problèmes de distribution de courrier avec ou sans la bonne adresse ? Il lui est répondu que depuis 2020 l'adressage a évolué à la forte demande de la poste, sachant qu'au 1er janvier 2024 le nouvel adressage est obligatoire. Nous avons transmis nos fichiers à tous les services administratifs concernés par ces changements. Aussi bizarre que cela peut l'être, c'est avec les services de la poste et administratifs que nous avons le plus de difficultés. Chaque foyer de Val-De-Livenne a une anecdote insensée à raconter.

Intervention de Gisèle Dall'armi, Conseillère municipale Déléguée à l'action sociale

- ❖ Mme Gisèle Dall'armi fait état de ses différentes rencontres et réunions concernant le processus Territoire Zéro-chômage. Deux réunions publiques ont eu lieu où trois personnes et sept demandeurs d'emploi étaient présents. Elle assure que le nouveau chargé de mission est très dynamique et impliqué, le 31 aout il a créé une association « Fabrique des Solidarités de l'Estuaire » association validée le 18 septembre. Elle précise également que la création « Territoire Zéro Chômage » fait suite à l'engagement de l'ATD Quart Monde en 2010 qui fut à l'initiative « Agir Tous pour la Dignité », initié en France par Patrick Valentin. En 2016 une loi a été votée par l'Assemblée Nationale pour labelliser dix territoires, 1031 emplois ont été créés de 2016 à aujourd'hui. En 2021, 50 territoires ont été labellisés.
- ❖ Mme Lydia Heraud Adjointe, précise que l'Association ACSAIE, remobilise le retour à l'emploi ou aide des jeunes en difficulté à trouver un projet. Cette association est accueillie dans une salle communale de St Caprais, financée par la Région. C'est un public inscrit à Pole emploi et orienté par la Mission locale, il faudrait 8 personnes à ces rencontres organisées à Saint Caprais, malheureusement il y en a que 5 aujourd'hui. A savoir que Pole emploi et la mission locale n'aident pas à développer ce projet.
- ❖ **Mme Gisèle Dall'armi.** Commémoration suite aux crashs des avions, sur les terres de Marcillac et Montlieu-La-Garde, le 31 décembre 1943 : Une rencontre a eu lieu avec Mmes Manon Joselyne, Louis Dit Triau Vivianne, Présidente et trésorière du souvenir Français, Mrs Labrieux Philippe, Soullignac Thierry, Maire et Adjoint ainsi que Mme Gisèle Dall'armi Déléguée au social. Cette rencontre avait pour but d'étudier la possibilité de commémorer cet événement conjointement avec Montlieu-La-Garde, à l'occasion du 80^{ème} anniversaire. Après un échange avec les deux Maires, cela semble possible, il suffit d'un petit décalage horaire. Cependant, au vu de l'âge avancé des porte-drapeaux et des participants, les deux cérémonies, ne seront pas identiques. M. Soullignac se charge de faire venir des véhicules et des personnes en tenue d'époque à Marcillac. M. Alain Roy, Président de « Vol Rétro » association basée à l'aérodrome de Val-de-Livenne, sera sollicité pour faire un passage au-dessus de la stèle, seul ou avec ses trois collègues. Le Consul Américain basé à Bordeaux a été sollicité par Mme Louis Dit Triau pour l'événement (en attente de sa

réponse). Mme Dall'armi précise que cette organisation inhabituelle, serait d'amplifier la commémoration du 80^{ème} anniversaire. Dès que le programme sera définitif, il sera communiqué sur tous les réseaux de communication de la Commune.

20h10, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La Secrétaire de Séance

Valérie CHAUBÉNIT



Le Maire de Val-de-Livonne

Philippe LABRIEUX



